



## Qui paye les obsèques pour une sœur décédée

Par **Steph76111**, le **16/11/2019** à **11:53**

Bonjour

ma belle sœur est décédée récemment. Sans enfant ni mari. Elle ne travaillait pas et n'avait pas d'argent. Les frais d'obsèques s'élèvent à 3900Euros. Son père est toujours vivant mais sa mère est décédée. Elle a deux sœurs et deux frères. Un notaire nous a dit que les frères et sœurs devaient payer une partie des funérailles et son père 25%. Sur certains sites j'ai lu que seul son père était obligé de payer vu que les frais d'obsèques sont assimilés à une dette alimentaire. Pouvez vous m'aider svp?

Par **youris**, le **16/11/2019** à **13:21**

bonjour,

*Les frais d'obsèques sont en principe prélevés sur l'actif de la succession du défunt par ses proches (conjoint ou famille).*

*Même s'ils renoncent à la succession, les héritiers doivent payer les frais d'obsèques ; peu importe l'existence ou l'absence de liens affectifs.*

source: <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F17059>

les frères et soeurs sont héritiers de la défunte donc doivent participer aux frais d'obsèques.

salutations